



EXTRAIT N°44/2026 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Date de la
convocation :
Le 20 avril 2026

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de séance :

Présents 27
Procurations 2
Absents 4
Excusés 0

En cours de séance :

Présents 29
Procurations 2
Absents 2
Excusés 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, le Conseil Municipal convoqué en session extraordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence du maire, M. MONPLAISIR Yan

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline

Conseillers municipaux : Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane, Mme MARLIACY Danielle, Mme MENCE Marielle, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M ADELAIDE Michel, M. ADELE Lionel, M. MELINARD Quincy, Mme COSTIER Luciane, Mme PARFAIT Maëllie, M. LARAIRIE Ruddy, Mme Stéphanie BATIZA, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme JEANNE-ROSE Laurence, M. GIBOYAU Jean-Claude, Mme LAMARTINIERE Nadine, M. HERELLE Tedy, Mme XAVIER Oriane.

ABSENTS EXCUSES : M. CIDOLIT Bertrand, (procuration à Mme CAVALIER-DOURE), M. NAPOLY Raymond (procuration à M. CRETINOIR Joël)

ABSENTS NON-EXCUSES : Mme CARDOU Josiane, M. PALIX Pierre

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (DGSA2), M. Stephan GLANIOS, (assistant DST), M. Erman OZIER-LAFONTAINE (service marché).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Line pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260507-44-2026-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260507-44-2026-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose :

Conformément aux règles de la reprise anticipée prévues par l'instruction M57, la collectivité a procédé, par délibération du 26 février 2026, à une reprise anticipée intégrale des résultats de l'exercice 2025, sur la base :

- des états de consommation et de réalisation des crédits du comptable public,
- des restes à réaliser,
- et d'une fiche de calcul prévisionnelle certifiée par le comptable public.

Cette reprise anticipée avait fait l'objet d'une inscription provisoire dans le budget primitif 2026, dans l'attente de la délibération d'affectation définitive après adoption du compte financier unique. Sur la base du résultat cumulé prévisionnel 2025 de 4.286.270,48€, la reprise anticipée des résultats prévisionnels 2025 avait donné lieu aux écritures suivantes:

- Compte 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé : 3.607.238,48€ (recette d'investissement) ;
- Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 679.032€ (recette de fonctionnement) ;
- Compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté: 3.927.758,85€ (recette d'investissement).

RESULTATS DEFINITIFS DE L'EXERCICE 2025

FONCTIONNEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	2 978 327,48
	RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2024	1 301 608,00
	RESULTAT CUMULE (1)	4 279 935,48

INVESTISSEMENT	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	1 638 832,00
	SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE L'EXERCICE 2024	2 297 426,85
	EXCEDENT (+) ou DEFCIT (-) DE FINANCEMENT CUMULE	3 936 258,85
	DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES*	2 418 945,51
	RECETTES RESTANT A REALISER*	2 403 422,36
	EXCEDENT (+) ou DEFCIT (-) DE FINANCEMENT CUMULE (en tenant compte des *) (2)	3 920 735,70

RESULTAT DE CLOTURE (SANS REPORTS)	8 216 194,33
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE (1+2)	8 200 671,18

AFFECTATION DEFINITIVE	AFFECTATION EN RESERVES R 1068 INVESTISSEMENT	3 607 238,48
	REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	672 697,00

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU COMPTE 001	3 936 258,85
---	---------------------

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20260507-44-2026-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026

3. Affectation définitive des résultats (Instruction M57)

Selon les règles de l'instruction :

1. Le résultat de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement,
2. Le solde éventuel peut être affecté :
 - o au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé,
 - o et/ou au compte R002 – Résultat de fonctionnement reporté.

La proposition d'affectation définitive est la suivante :

Section d'investissement :

Affecté au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 3.607.238,48€ (recette d'investissement)

Affecté au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 3.936.258,85€ (recette d'investissement).

Section de fonctionnement :

Affecté au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 672.697€ (recette de fonctionnement) ;

4. Ajustement de la reprise anticipée

La présente délibération a pour effet de voter l'affectation des résultats définitifs 2025 et d'indiquer les ajustements qui devront être faits dans le prochain document budgétaire (par rapport à la reprise anticipée votée) :

Section d'investissement :

Affecté au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 3.607.238,48€ (recette d'investissement), pas de régularisation à effectuer ;

Affecté au compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 3.936.258,85€ (recette d'investissement), ce compte doit faire l'objet d'un ajustement de + 8.500€

Section de fonctionnement :

Affecté au compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 672.697€ (recette de fonctionnement), ce compte doit faire l'objet d'un ajustement de – 6.335€ ;

.....
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, par 25 voix pour et 6 abstentions

D'APPROUVER l'affectation définitive des résultats 2025 pour le Budget principal de la Ville de Saint-Joseph, telle que présentée ci-dessus ;

D'AUTORISER l'ordonnateur à notifier la présente délibération au comptable public.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 27 avril 2026

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture



Pour le Maire, et par délégation
2^{ème} Adjoint

Accusé de réception en préfecture
972-219 12 000 000 - 20260507-44-2026-DE
Date de télétransmission : 07/05/2026
Date de réception préfecture : 07/05/2026